

## Document d'informations clés

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## R-co Valor 4Change Global Equity P CHF H

### PRODUIT

**Nom du produit :** R-co Valor 4Change Global Equity

**Code ISIN :** FR00140019F0 ( Action P CHF H )

**Initiateur du produit :** Rothschild & Co Asset Management

**Site Internet :** <https://www.am.eu.rothschildandco.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service clients par téléphone au +33 1 40 74 40 84 ou par mail : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Rothschild & Co Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés et Rothschild & Co Asset Management est agréée en France sous le numéro GP-17000014 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 19/02/2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### Type

Compartiment de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Le présent document décrit le compartiment R-co Valor 4Change Global Equity de la SICAV qui peut être constitué d'autres types d'actions commercialisées dans votre Etat membre.

#### Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, le compartiment sera automatiquement dissous en cas de rachat de la totalité des actions à l'initiative des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la SICAV peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire sa prorogation ou sa dissolution anticipée ou sa liquidation.

#### Objectifs

Le compartiment (ou ci-après l'«OPC»), de classification «actions internationales», a pour objectif de gestion d'obtenir sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI ACWI Net Total Return EUR Index, en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement socialement responsable en investissant dans des sociétés intégrant de meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants : lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité, sécurité de l'information et protection des données privées, transparence et qualité de la gouvernance, intégration des cadres internationaux relatifs au respect des droits humains. La composition de l'OPC peut s'écarter de la répartition de l'indice. L'OPC investit principalement en lignes directes avec une politique d'engagement active.

Les critères de sélection des titres s'articulent autour de : (1) La définition de l'univers d'investissement éligible : exclusion de sociétés (i) ne respectant pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, puis de manière concomitante : (ii) ne respectant pas les Conventions fondamentales de l'OIT, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes d'investissement relatifs au charbon thermique du Groupe Rothschild & Co, (iii) des 20% des émetteurs les moins bien notés ESG de l'univers d'investissement initial (détaillé dans le prospectus) – les notations ESG proviennent principalement d'un prestataire de données externes et s'appuient sur une méthodologie «Best-in-Class» privilégiant les entreprises les mieux notées [entre AAA (meilleure note) à CCC] au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur – et (iv) d'émetteurs exposés à certains secteurs "controversés" : armes, tabac, pornographie, jeux de hasard, extraction de charbon, de pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels et production d'électricité. Les notes ESG prennent en compte, pour chaque pilier : Environnemental : risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, etc. ; Social : formation des salariés, sécurité des produits etc. ; et Gouvernemental : niveau d'indépendance du conseil, politique anti-corruption, etc.

(2) En complément des exclusions énoncées, le processus de sélection,

combine les approches Top Down et Bottom Up en intégrant continuellement et simultanément les paramètres financiers et ESG aussi bien dans l'analyse macroéconomique que dans l'étude qualitative. L'OPC cherche à investir dans des sociétés engagées à limiter leurs impacts négatifs via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux cités dans l'objectif de gestion.

L'OPC est investi : (i) entre 80% et 100% de l'actif net en actions toutes zones géographiques, jusqu'à 100% dans les pays hors OCDE, y compris émergents, et de toutes capitalisations, jusqu'à 20% en actions de petites capitalisations (incluant les micro capitalisations) ; (ii) entre 0% et 10% de l'actif net en produits de taux, fixe ou variables, dont les obligations convertibles y compris dans des titres non notés et spéculatifs ; (iii) entre 0% et 10% de l'actif net en OPC (dont des OPC cotés/ETF). L'OPC peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (change à terme, marché des futures et options sur actions, devises, ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, actions, et valeurs assimilées, indices. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme et titres intégrant des dérivés, sera comprise entre 60% et 100% de l'actif net. L'exposition au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

L'action « P CHF H » est systématiquement couverte contre le risque de change de la devise de référence de la SICAV.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour (VL-1) à 16h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

#### Investisseurs de détails visés

Ce compartiment est particulièrement destiné aux investisseurs cherchant une exposition, sur la durée de placement recommandée, au marché des actions internationales, tout en ayant une démarche ISR.

Non éligible aux US Persons.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

#### Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

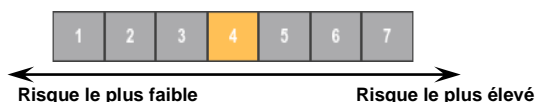
La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.priips.rothschildandco.com>.



## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions internationales.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédit avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant la meilleure et la pire des performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années au minimum. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 05/2021 et 12/2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 01/2018 et 01/2023. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 05/2016 et 05/2021.

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement : 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	4 860 CHF	3 580 CHF
	Rendement annuel moyen	-51,42 %	-18,57 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8 790 CHF	9 480 CHF
	Rendement annuel moyen	-12,09 %	-1,07 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 520 CHF	14 560 CHF
	Rendement annuel moyen	5,20 %	7,81 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13 670 CHF	17 490 CHF
	Rendement annuel moyen	36,69 %	11,83 %

Ce type de scénarios est calculé sur un minimum de 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy (indicateur de référence de l'OPC lorsqu'il existe) si nécessaire.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de l'OPC conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

### Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

Investissement : 10 000 CHF

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
-----------	---------------------------	----------------------------



<b>Coûts totaux</b>	428 CHF	1 631 CHF
<b>Incidence des coûts annuels*</b>	4,33 %	2,53 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,34 % avant déduction des coûts et de 7,81 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

#### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paieriez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	250 CHF
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 CHF
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,07 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	105 CHF
<b>Coûts de transaction</b>	0,62 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	61 CHF
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indice de référence (MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (NDEEWN Index)). Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque le compartiment a dépassé l'indice de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	13 CHF

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans** justifiée principalement par son positionnement sur le marché des actions internationales.

Un désinvestissement avant l'échéance est possible de façon quotidienne. La centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) a lieu chaque jour (VL-1) à 16h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Les ordres sont exécutés sur la prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 01 40 74 40 84, par courrier adressé à son Service clients au 29, avenue de Messine – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : [clientserviceteam@rothschildandco.com](mailto:clientserviceteam@rothschildandco.com)

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués ; ainsi, les mouvements d'actifs et de passifs d'un autre compartiment de la SICAV n'affecteront pas le compartiment R-co Valor 4Change Global Equity. Toute opération d'échange de catégories d'action du compartiment, notamment contre une catégorie d'action d'un autre compartiment, est considérée comme une cession suivie d'un rachat et se trouve à ce titre soumise au régime fiscal des plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française, établis pour l'ensemble de la SICAV. L'ensemble de ces informations est accessible à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com> et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.priips.rothschildandco.com>

L'OPC a pour objectif l'investissement durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. Le FCP vise des résultats économiques, tout en poursuivant des objectifs environnementaux, sociaux, de gouvernance. Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que (i) les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, (ii) le contact en cas de réclamation et (iii) ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance, sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.